



Voisins qui déposent plaintes

Par **jaycho**, le **03/09/2008 à 14:37**

bonjour,rnj'ai ,il y a quelques jours, déparapé avec ma voiture sur le gravier de mon voisin qui venait de la mettre (je n'avais pas fait attention).rncelui a accouru a ma voiture pour me peter la figure, mais j'etais enferm  dedans. Celui ci ma insult ;j'ai donc depos  plainte pour insultes.rnmais voila celui ci a voulu se venger et a donc porter plainte contre moi avec plusieurs voisins. les gendarmes sont venus a mon domicile faute de quoi ma musique etait trop forte (ce que je reconnais) il m'ont donc dit de baisser le son ce que j'ai fait, et que si ils revenaient, que ca se passerait mal(ce qui ne s'est pas produit). mais voila le voisin en question a dit a mon pere que, avec les voisins, ils avaient port  plaintes (bruit, derapage de voiture, claquage portes de voiture, et aussi que j'ai faillit renverser un voisin). Serai-je donc convoquer dans un tribunal, aurai-je une ou des amendes (montants svp),rnont ils le droit de me retirer le permis ou de me le suspendre?rnmerci de vos reponses.

Par **Tisuisse**, le **03/09/2008 à 14:50**

Le voisin peut porter plainte pour n'importe quel motif mais, car il y a un mais, et de taille, rien ne dit que le procureur qui, s'il en est avis , va poursuivre ou non. Le procureur peut tr s bien se contenter de classer l'affaire sans suite, au besoin, apr s vous avoir convoqu  pour un rappel   la loi.rnrnDe votre c t , ne mettez plus votre musique trop fort, gardez-la jalousemet pour vous. Par contre, je n'ai pas tr s bien saisi le probl me des graviers. Votre voisin r pand des graviers sur une voirie communale ? Qu'en pense la mairie ? Si la voirie est priv e, est-ce qu'elle appartient   lui seul ou   plusieurs propri taires ? A-t-il l'autorisation des autres propri taires pour r pandre ce gravier ? A-t-il respect  la r glementation quand   la signalisation relative au danger de ces graviers ? Voil  bien des questions auxquelles il faudra r pondre car, dans la n gative, vous pourriez vous retourner contre lui pour "mise en danger

de la vie d'autrui". Maintenant, en attendant, arrivez moins vite, ce sera mieux.

Par **jaycho**, le **03/09/2008 à 16:03**

merci de votre reponse rapide et clair.rnpour ce qui concerne le gravier il a mis pas du gravier mais des cailloux blanc devant chez lui a côté de son entrée. pour ce qui est de la reglementation je n'en ai aucune idée du type de trottoire. j'aurais plus d'information ce soir. je posterai demain.